Procès-verbal
BUREAU TERRITORIAL
7 Décembre 2021 - 18H – VISIOCONFERENCE

Présidence : Alain DOUCET

Présents : Christian ABEILHE, Alain AZPIROZ, Annette BERBOUS, René BES, Daniel COLLET, Pierre CROS, Isabelle GELY, Christophe GIL, Alain MACCHION, Antoine MARTINEZ, Jean Yves MOURET, Dorothée PEREZ, Michel PFLIEGER, Bernard PUJOL, Ghislaine ROSSIGNOL, Max SANTA, Rolland SORMANI, Bernard VAUR

Invités : Pierre CIBOT, Eric DORIA, André LAUR, Eric PLANES, Alain REY

Absents excusés : Jean-Louis DAVID, Christian GALONNIER, Jean Claude LEGENDRE

Validation du PV du 16/11/21

Le PV est validé à l'unanimité.

Épreuves

- **Seniors** : Rolland SORMANI fait un point sur les reports.

Sur les 108 rencontres programmées. 8 l'ont été pour cause de « Covid » et 19 par suite d'arrêtés municipaux dus aux intempéries.

Il présente et soumet à validation du Bureau la demande de report du Magnoac FC sur la dernière journée aller, suite au décès de l'un de ses joueurs le 28 novembre dernier.
La Commission des épreuves, conformément au règlement, a reporté la rencontre à la 1ère date de repli (12 décembre). Le club ne pouvant pas jouer à cette date en exposant les raisons, demande à jouer le 6 février, en accord avec le club adverse (Louey Marquisat).
Le Bureau valide le report au 6 février.

Suite à de nombreuses demandes de report pour cause d'intempéries, Rolland SORMANI demande la position du Bureau au regard du règlement en vigueur.
Le Bureau Territorial décide, à titre exceptionnel, qu'il ne sera pas fait application des dispositions de l'article 313.1 à 313.8 des Règlements Généraux de la F.F.R. et du complément concernant les reports de matchs (voté lors de l'AG de Gruissan du 17 juin 2018) repris dans le règlement sportif 2021-2022 pour ce qui concerne l'équipe ne trouvant pas de terrain de remplacement en cas de 2ème report pour cause d'arrêté municipal de fermeture.
Un avis hebdomadaire sera établi pour une durée de 1 mois à dater du 05 décembre 2021.

Rolland SORMANI informe le Bureau que la commission des épreuves a été saisie d'une demande d'engagement hors délai pour l'équipe réserve du club de Lavelanet.
Un avis favorable a été émis pour que cette équipe puisse disputer des rencontres amicales dans sa poule de Promotion Honneur lors de la phase retour (7 rencontres), sans prise en compte du résultat.

Il fait remonter les difficultés rencontrées par certains clubs de PH dont les équipes « réserves », à ce stade de la compétition, s'approchent du seuil de 3 forfaits.
Il demande au Bureau la modification du règlement sportif et l'extension aux réserves PH 2021-2022 de la dérogation accordée aux équipes de 1e et 2e séries sur le forfait général.
Le Bureau valide à l'unanimité.
Les équipes « deux » de Promotion Honneur ne seront pas déclarées « forfait général » au bout de trois forfaits simples.

A propos des règlements généraux de la FFR obligeant les clubs d'Honneur à présenter une équipe réserves à XV, Rolland SORMANI rappelle que la Ligue Occitanie, lors de son Assemblée Générale à Valras, avait annoncé la possibilité de faire jouer les équipes à X devant les difficultés rencontrées par certains clubs.

Le Bureau décide qu'à compter du 12 décembre (R1), cette dérogation ne sera plus acceptée. Les équipes jouant à X seront déclarées en « effectifs incomplets ou insuffisants ».

Une note sera faite par la Commission des épreuves territoriales.

- **Jeunes** : Christian ABEILHE dit que la phase Aller en Ligue 1 et 2 est terminée avec 73 rencontres jouées sur les 91 planifiées. 34 rencontres reportées restent à jouer.
Il propose au Bureau de reconduire la possibilité donnée aux équipes U16 de Ligue 2 en difficulté d'effectifs et engagées dans la compétition à XV, de jouer à X sur les rencontres de la phase retour.
Au-delà de 3 rencontres à X (sur l'ensemble de la phase qualificative), ces équipes ne pourront pas participer aux phases finales de la Ligue Occitanie.
Le Bureau valide cette proposition. Une note de la commission sera faite.
Le Président DOUCET demande d'établir un classement des championnats « jeunes » à la fin des phases aller et de le diffuser largement.

- **Féminines** : Dorothée PEREZ fait un point sur les championnats féminins.

On note quelques matchs en retard, 5 en seniors et 2 en cadettes.

- **Rugby à 7** : Le Président DOUCET demande qu'une réunion de coordination soit organisée sous quinzaine avec Jean Louis DAVID pour caler l'harmonisation du Rugby à 7 avec les autres championnats et les divers tournois.

Point Covid

Bernard VAUR et Alain AZPIROZ font un point sur la situation sanitaire qui se dégrade.
A ce jour, les activités extra sportives ne sont pas interdites mais fortement déconseillées.
Le ministère interdit le sport de contact uniquement en milieu scolaire.
Le respect des protocoles et de la réglementation sanitaire en vigueur est demandé aux clubs.
Le Président demande qu'une nouvelle information soit envoyée aux clubs.

Ressources Humaines

René BES revient sur les mesures financières et sur la prime PEPA versée aux personnels ne semblant pas satisfaire certains salariés.
Pour la prime exceptionnelle apparentée au « 13ème mois » qui fait polémique, Pierre CIBOT précise que cette disposition contractuelle ne figure pas sur les avenants des contrats de travail des salariés des anciens comités territoriaux signés lors de la création de la LOR, ni sur ceux des CTC
Pierre CIBOT indique que la prochaine réunion du CSE aura lieu le 22 décembre. Il rappelle les indications du protocole national face à l'épidémie mises à jour le 29 novembre et les consignes du Ministère du travail en matière de télétravail.
Le bilan de l'APLD du second semestre est à communiquer au Ministère du travail.

Rugby des adolescents

Le Président est satisfait des bons retours des groupes de travail.
La réunion de restitution se déroulera le 15 janvier.
Des propositions seront faites par la suite à la FFR.
Il remercie le CD 81 pour avoir mis en avant les éducateurs M16 et M19 lors des Trophées de la Dépêche du Midi de son département.
Il remercie également Antoine MARTINEZ d'avoir remonté le problème au Bureau Fédéral.

Jean Yves MOURET revient sur les statistiques des effectifs de la LOR au 30 novembre 2021 avec un total de 50773 licencié(e)s joueurs : joueuses, en augmentation de 13,13% de date à date. On note une baisse de 7,07% sur la catégorie M16.

Collège des Présidents de CD

Alain REY fait un retour de la dernière réunion du collège, le 3 décembre en visio.

- Les conventions tripartites FFR/Ligues/CD ont été examinées et ont suscité des observations sur la forme (arrivée tardive de la convention, sans connaissance des composantes financières) et sur le fond (demande d'actualisation des POS, définition des modalités de présentation, de sélection et d'évaluation de la partie mobile de l'aide financière de la LOR).
 Le Président DOUCET dit que les composantes financières seront communiquées à chaque CD.
 Les annexes relatives aux conditions d'hébergement des CD abrités par la Ligue, seront dissociées des conventions et négociées séparément avec le Trésorier Général.
 La signature des conventions est prévue le 13 janvier à Toulouse en présence du Président Bernard LAPORTE.

- Les participations aux sélections départementales ont été abordées et entérinées par une majorité de CD. Eric PLANES précise le rôle et le cadre de la participation des CTC sur les sélections départementales.
- Le calendrier avec la multiplication des compétitions, tournois, challenges, oblige les CD à faire des choix. Une meilleure coordination s'impose au sein de la LOR.
 Il faut bien distinguer l'obligatoire du facultatif.

Prix du Bénévolat FFR

Quatre bénévoles seront invités à France/Italie en février 2022 et récompensés pour leur engagement.
Pour rester cohérent avec le travail engagé autour du rugby des adolescents, le Président DOUCET propose de désigner 3 éducateurs qui se sont investis dans l'un des groupes de travail provenant des clubs de Toulouse-Montaudran, Les Angles, Millau et une éducatrice de Narbonne.
Après discussion, cette proposition est acceptée avec 1 abstention.

MOT(s)

- Le Président parle de la vente de l'immeuble qui abritait la MOT de Tarbes et de l'installation dans le nouveau local début janvier.

- Le CD 65 occupera indépendamment le bâtiment.

- Pour la MOT de Perpignan, le Bureau Fédéral a donné son accord pour revoir la convention avec le CD 66

- Christophe GIL et Pierre CROS présentent les améliorations à apporter et les travaux à effectuer sur le site de la MOT de Narbonne qui doit accueillir l'IREF.
 Une discussion est en cours avec la Mairie pour établir les travaux à effectuer et revoir la convention qui lie les deux parties (Ligue et Mairie).
 Le Bureau donne délégation à Pierre CROS pour continuer les négociations avec la Mairie.
 Christophe GIL, René BES et Max SANTA seront associés aux réunions.
 Le dossier sera développé plus précisément lors d'un Bureau spécifique.

- Pierre CROS présente le projet d'amélioration du site de la Ligue à Toulouse.
 Il en décrit les grandes lignes et explique les modifications proposées. Une aide de la Région a été accordée à hauteur de 138 000€, validée jusqu'en juin 2022.
 Le projet sera également développé lors d'un Bureau spécifique.

Questions Diverses

Jean Yves MOURET parle de la distribution des ballons FFR pour les M8 dans les MOT (s).
Les CTC et les CD organiseront la remise dans les clubs.

La séance est levée à 21H 05

Prochain Bureau Territorial 25/01/2022 (visio)

Le Secrétaire Général
Jean-Yves MOURET